



# Le PG CATM

N° 1057  
MAI  
2024

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,  
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

**Le président de la République Emmanuel Macron a initié le « parcours de mémoire »  
autour du 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération,  
qui culminera en juin avec le Débarquement de Normandie.**



© 7<sup>ème</sup> bataillon de Chasseurs Alpins



Le dimanche 7 avril, à la nécropole nationale  
des Glières en Haute-Savoie



Le mardi 16 avril, à la nécropole nationale, puis au  
martyrologe de Vassieux-en-Vercors.



© Maquisards et Pionniers du Vercors



© P. Chovelon

Créée il y a près de 350 ans par Louis XIV, l'Institution Nationale des Invalides (INI) est un établissement de référence de prise en charge médico-sociale des grands blessés. Aujourd'hui, toujours fidèle à sa vocation initiale, l'INI est un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministre délégué auprès du ministre des Armées, chargé des Anciens Combattants et de la mémoire. Sa vocation est d'accueillir en rééducation les blessés militaires ou civils, dans des conditions optimales de prise en charge du grand handicap. Afin de pouvoir mettre en œuvre le nouveau parcours de soins de l'Institution, des travaux d'infrastructure sont en cours de réalisation. L'Institution regroupe un large panel de spécialités du secteur médical et paramédical : médecine physique et réadaptation avec un plateau technique moderne permettant une rééducation adaptée, soins de suite post-opératoire, unité sensori cognitive, hôpital de jour, chirurgie dentaire et imagerie médicale. L'Institution poursuit au profit du patient, une démarche d'amélioration dans le domaine de sa prise en charge physique et psychique. L'Institution s'inscrit également dans un travail de recherche technologique résolument avancée, grâce à son centre de recherche spécialisé en matière d'appareillage médical : le CERAH (Centre d'Études et de Recherche sur l'Appareillage des Handicapés).

Depuis 2021, le Ministère des Armées a augmenté ses dispositifs de reconstruction : les maisons Athos, le pôle de réhabilitation de l'Institution nationale des Invalides et bientôt le village des blessés.

Patricia Mirallès a lancé le comité de coordination de ces dispositifs qui permettra de renforcer l'offre de soutien existante. L'objectif est simple : mieux accompagner ceux qui ont donné pour protéger leur Patrie.

## SOMMAIRE

MAI  
2024

- UNE – Glières / Vassieux
- 2 – I.N.I.
- 3 – Editorial
- 4 – 5 – La C.E.D.
- 6 – 7 – Dans les départements
- 8 – Décret – contingent médailles
- 9 – L'engagement
- 10 – 11 – Maquis de St Marcel
- 12 – 13 – Assemblée Nationale
- 14 – Musée de la Marine
- 15 – Note de lecture / Mots croisés
- 16 – Legs

## Savoir Vieillir

Vieillir, se l'avouer à soi-même et le dire  
 Tout haut, non pas pour voir protester les amis,  
 Mais pour y conformer ses goûts et s'interdire  
 Ce que, la veille encore, on se croyait permis.  
 Avec sincérité, dès que l'aube se lève,  
 Se bien persuader qu'on est plus vieux d'un jour.  
 A chaque cheveu blanc se séparer d'un rêve  
 Et lui dire tout bas un adieu sans retour.  
 Aux appétits grossiers, imposer d'âpres jeûnes,  
 Et nourrir son esprit d'un solide savoir ;  
 Devenir bon, devenir doux, aimer les jeunes,  
 Comme on aime les fleurs, comme on aime l'espoir.  
 Se résigner à vivre un peu sur le rivage,  
 Tandis qu'ils vogueront sur les flots hasardeux ;  
 Craindre d'être importun sans devenir sauvage,  
 Se laisser ignorer tout en restant près d'eux.  
 Vaquer sans bruit aux soins que tout départ réclame,  
 Prier et faire un peu de bien autour de soi ;  
 Sans négliger son corps, parer surtout son âme,  
 Chauffant l'un aux tisons, l'autre à l'antique foi,  
 Puis, un beau soir, discrètement, souffler la flamme  
 De sa lampe et mourir parce que c'est la loi.

François Fabié  
 1846-1928

## Calendrier des élections

| Élections                                 | Prochain vote | Précédent vote    |
|-------------------------------------------|---------------|-------------------|
| Élections européennes                     | 9 juin 2024   | Mai 2019          |
| Élections municipales                     | 2026          | Mars et juin 2020 |
| Élection présidentielle                   | 2027          | Avril 2022        |
| Élections législatives                    | 2027          | Juin 2022         |
| Élections départementales (ou cantonales) | Mars 2028     | Juin 2021         |
| Élections régionales                      | Mars 2028     | Juin 2021         |

## « Grande collecte des archives relatives à la Libération » organisée par le ministère des Armées

A l'occasion des commémorations du 80e anniversaire de la Libération, le Président de la République, a invité, le 6 mars dernier, les Français à remettre à un service public d'archives les documents qu'ils pourraient détenir sur cette page de notre Histoire.

Le ministère des Armées participe pleinement à cette opération grâce au Service historique de la Défense (SHD), en charge des archives historiques du ministère. Les Français peuvent donc, à compter du 17 avril, déposer leurs archives personnelles et familiales de tout type (journaux intimes, correspondances, photographies, dessins, carnets de note, mémoires, enregistrements oraux ou audiovisuels, etc.) dans tous les sites du SHD : Vincennes, Caen, Châtelleraut, Pau, Brest, Cherbourg, Lorient, Rochefort et Toulon.

Ces documents seront intégrés au patrimoine de la Nation. Ils seront transmis aux générations futures, sans risque de perte ou de destruction. Leur conservation, leur restauration, si nécessaire, et leur description seront assurées par des professionnels des archives.

Toutes les informations sont à retrouver sur le site internet Mémoire des Hommes.

Patricia Miralles a déclaré : « L'objectif de cette grande collecte d'archives est de faire de ces traces, parfois familiales et souvent intimes, des instruments pour nos historiens. Ces témoignages vont permettre d'affiner la connaissance que nous avons de cette page de notre Histoire, ils sont le passage d'une histoire familiale à notre histoire nationale. Car dans la couleur sépia d'une photographie, dans l'encre séchée d'une correspondance, des choses insoupçonnées peuvent se dissimuler. »

# EDITORIAL

par Jacky Françoise  
Membre du Bureau Fédéral

2024, jeux olympiques et para-olympiques de PARIS mais aussi le 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement de Normandie, le 6 juin 1944, les alliés prennent d'assaut les côtes des départements du Calvados et de la Manche, c'est le début de la liberté pour les premiers villages SAINTE MARIE DU MONT et OUISTREHAM avec le commando KIEFFER dont le dernier du commando LEON GAUTHIER nous a quittés le 3 juillet 2023.

La région de Normandie devient un champ de ruine d'où le nom donné à SAINT-LO capitale des ruines et bien sûr des familles meurtries par la perte des leurs et de leurs biens.

Ces jeunes venus d'outre-Atlantique nous ont libérés de l'occupation nazie pour beaucoup d'entre eux jusqu'au sacrifice de leur vie.

Pendant tout l'été dans la région de Normandie des cérémonies commémoratives marqueront ces moments tragiques de notre histoire, malheureusement 80 années plus tard les mêmes images réapparaissent sur nos écrans aujourd'hui dans une partie de l'EUROPE; formulons l'espoir que le ravivage de la mémoire par toutes ces cérémonies puissent faire prendre conscience à tous que la paix n'est jamais acquise et c'est un combat de tous les jours ; nous anciens combattants sachons transmettre le devoir de mémoire aux jeunes générations pour qu'ils puissent vivre dans un monde de paix.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

**Patricia Miralles, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, annonce le rapatriement en France de dépouilles de soldats français de la bataille de Diên Biên Phu (Vietnam)**

- Le ministère des Armées va procéder dans les prochains jours au rapatriement des dépouilles de six soldats appartenant aux armées françaises tués pendant la guerre d'Indochine. Il s'agit de dépouilles déjà connues conservées en trois lieux différents à Diên Biên Phu. Elles avaient été signalées à l'ambassade de France au Vietnam en 2012, 2021 et 2022. Les démarches en vue d'organiser leur rapatriement étaient en cours depuis lors.
- Les autorités vietnamiennes ont donné ce lundi 25 mars leur autorisation, ouvrant ainsi la voie à un rapatriement qui aura lieu dans les prochains jours.
- L'exhumation des dépouilles a eu lieu le mardi 26 mars, en présence de l'ambassadeur de France et des représentants des autorités locales. Des hommages aux morts ont été rendus par les autorités vietnamiennes et françaises sur chacun des sites.

À l'arrivée des dépouilles en France, l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) sera chargé de conduire des analyses anthropo-archéologiques afin de permettre l'éventuelle identification des dépouilles. En cas

d'identification, les familles qui le souhaitent pourront, conformément aux dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, obtenir la restitution des corps, ou opter pour une inhumation dans une nécropole nationale. L'une des dépouilles est accompagnée d'une plaque patronymique ; les analyses devront permettre de confirmer son identité. Les dépouilles qui ne pourront pas être identifiées seront inhumées au sein de la nécropole du Mémorial des guerres en Indochine, à Fréjus.

Au printemps 2023, le ministère des Armées, en lien avec les autorités vietnamiennes, avait organisé une formation d'archéologie préventive à destination des responsables du chantier d'agrandissement de l'aéroport de Diên Biên Phu, présentant la conduite à tenir en cas de découverte de corps. Depuis lors, les autorités françaises n'ont pas été informées de la découverte de corps de combattants français.

Patricia Miralles, secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, a déclaré : « Pendant les neuf années qu'a duré la Guerre d'Indochine, 80 000 de nos soldats, marins, aviateurs ont trouvé la mort au combat. Hier comme aujourd'hui, sur notre sol ou ailleurs, c'est l'honneur de la France de veiller toujours à assurer une sépulture perpétuelle à celles et ceux qui sont morts pour elle. »

# LE FANTÔME DE LA CED

resurgit à l'occasion de la guerre en Ukraine

En 1950 La France lançait le projet d'une Communauté Européenne de la Défense (CED) pour mieux l'enterrer 4 ans plus tard, en refusant de ratifier un traité pourtant signé. Pour les gaullistes, pas question de valider une CED sous tutelle américaine au sein de l'OTAN. Pour les communistes, la CED était trop antisoviétique. 75 ans après, la France court après ce fantôme pour plusieurs raisons, et principalement l'agression de l'armée russe à l'encontre de l'Ukraine perpétrée depuis le 24 février 2022 qui est venue brutalement remettre en lumière la question de la défense européenne et de la capacité de l'UE à agir dans les crises qui éclatent dans son voisinage.

D'autant plus que Thierry Breton, Commissaire Européen au marché intérieur, a proposé une stratégie industrielle d'armement digne de ce nom pour fournir des munitions à l'Ukraine, pour constituer une réserve stratégique. La Commission Européenne a même proposé une panoplie d'outils juridique et un bonus aux Etats qui accepteraient de produire ensemble. Mais les Américains ont combattu la création d'un fonds européen de la défense (pour la recherche et l'innovation) doté de 7,9 milliards, alors qu'on constate une montée de l'isolationnisme aux USA qui fait craindre que Washington ne serait pas en situation de venir en aide à l'Europe en cas de crise, surtout si Trump venait à être élu en novembre 2024. Du coup, a émergé en Europe, l'idée de construire sa propre défense sachant que cela suppose une politique étrangère commune avec une vision du monde partagée.

## *Une Armée Européenne*

En été 1950, Jean Monnet, Commissaire général du plan français et inspirateur du plan Schuman, envisage d'organiser la défense de l'Europe dans un cadre supranational comparable à celui contenu dans la proposition Schuman. Dans le même temps, les États-Unis demandent à leurs alliés de préparer le réarmement de la RFA (ou Allemagne de l'Ouest), alors que se déroule la guerre de Corée, qu'ils ont besoin de troupes importantes en Asie, qu'il est donc nécessaire que la sécurité européenne soit davantage prise en charge par les Européens eux-mêmes.

Soucieux d'encadrer la mise en place d'une armée allemande dans une structure européenne, René Plevén, président du Conseil français, propose à ses partenaires un plan prévoyant la constitution d'une

armée européenne de 100 000 hommes qui seraient regroupés dans des bataillons issus de différents pays, dont l'Allemagne. Dirigée par un ministre européen de la Défense et dotée d'un budget commun, elle aurait été cependant placée sous le commandement suprême de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Des négociations sont ouvertes le 15 février 1951 jusqu'à la signature d'un traité instituant cette CED le 27 mai 1952 à Paris qui ont apporté des modifications au projet français initial : Elle aurait été constituée de 40 divisions nationales de 13 000 soldats sous uniforme commun, avec un commissariat collégial de 9 membres, un conseil des Ministres et une Assemblée CED chargée de rédiger un projet d'autorité politique européenne. Conformément aux vœux exprimés par les milieux fédéralistes, l'article 38 du traité prévoyait en effet l'élaboration d'un projet de structure fédérale pour chapeauter et contrôler démocratiquement la future armée européenne.

## *Une violente crise politique*

Accepté par la plupart des États occidentaux comme la RFA, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, le projet de CED est rejeté le 30 août 1954 par l'Assemblée nationale française par 319 voix contre 26. Ce rejet, fondé sur le refus d'une perte de souveraineté militaire et politique de la France, a mis fin à l'une des plus violentes crises politiques de la IV<sup>e</sup> République. Car, dès le départ, les réactions à ce projet ont été vives, et les débats violents entre les « procédistes » et les « anticédistes » tant dans les partis politiques que dans l'opinion publique à l'image de ce que la France avait connu avec l'affaire Dreyfus. Les démocrates-chrétiens du Mouvement républicain populaire (MRP), inconditionnels de l'alliance allemande, une partie des radicaux et de l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR), le groupe de René Plevén et François Mitterrand, les atlantistes et la vieille droite qui se reconnaissaient en Antoine Pinay défendaient la CED. Les communistes, la SFIO hostile de longue date au réarmement allemand, les gaullistes orthodoxes, un courant neutraliste qui, à défaut de peser au parlement, étaient très présents dans la presse, Combat, France-observateur, le Monde pour mener la bataille contre la ratification, provoquant même jusqu'à des scissions au sein de ces mouvements politiques, avec sanctions et exclusions.



### *D'autres tentatives*

« La CED a divisé, de manière paroxystique, et les socialistes, et la société française. La dramatisation de ce débat peut être observée aujourd'hui d'un œil plus serein. On ne saura évidemment jamais si les conséquences de la CED auraient été aussi dramatiques que les décrivaient ses adversaires. Quant à ceux qui prophétisaient, à l'époque, que c'est la construction européenne elle-même qui ne se remettrait pas de l'échec de la CED, l'on sait, aujourd'hui, qu'ils n'avaient pas raison » écrivait Jacques Kegoat dans le Monde du 9 Juin 2004.

D'autres tentatives ont suivi, à l'occasion de crises comme lors de la guerre en Bosnie au début des années 1990, avec la création par la France et l'Allemagne, de l'Eurocorp, corps d'armée multinational élargi à d'autres partenaires européens depuis, et déployé notamment dans le cadre des missions de formation militaire de l'UE au Mali et en République centrafricaine. Ou le Kosovo en 1998 qui verra acté entre Paris et Londres, le principe d'une capacité de défense européenne autonome quand l'OTAN en tant que telle, n'est pas engagée, puis en 2002 avec un Etat major et un Comité militaire de l'UE où des officiers en uniforme côtoient ambassadeurs et fonctionnaires européens, et l'adoption en 2003 d'une stratégie européenne de défense. Enfin, la crise actuelle en Ukraine offre aux Européens une nouvelle occasion de faire avancer la défense européenne.

Paul Philippart



## 📍 Ardennes – Prix-lès-Mézières



*Pierre Cordier, député, Bruno Dedion, maire de Prix-lès-Mézières, Bernard Caillet, président sortant et Gérard Gambier président de la section de Prix-lès-Mézières.*

Après 57 années en tant qu'adhérent et 21 années à la tête de l'Association Départementale de Charleville-Mézières, le président, Bernard Caillet, a réuni, le samedi 16 mars 2024, tous les présidents des sections des Ardennes afin de procéder à l'élection de son successeur.

Seule une candidature est parvenue à l'Association Départementale, celle de monsieur Lucien Perez de la section de Revin.

Devant une nombreuse assemblée, Gérard Gambier, président de la section de Prix-lès-Mézières et organisateur de la réunion, ouvre la séance puis passe la parole à Bernard Caillet qui le remercie chaleureusement pour son accueil. Bernard Caillet remercie également, Bruno Dedion maire de la commune de Prix-lès-Mézières, pour son accueil et le prêt de la salle et Pierre Cordier, député de la circonscription, qui a répondu présent à son invitation.

A la suite du discours du président Caillet, Michel Lallemand, secrétaire de séance, distribue les bulletins à tous les présidents des sections afin de procéder au vote. Le résultat du scrutin donne monsieur Lucien Perez, élu à la majorité.

Monsieur Perez remercie l'assemblée pour son élection et affirme qu'il continuera dans les traces de son prédécesseur Bernard Caillet.

Monsieur Bruno Dedion, maire de Prix-lès-Mézières souligne l'intérêt qu'il porte au monde combattant et s'attache aux mêmes valeurs. Il souligne, par ailleurs, que les associations font marcher la France et souhaite la bienvenue à Lucien Perez, le nouveau président départemental.

Monsieur Dedion demande qu'on applaudisse les jeunes de Prix-lès-Mézières qui ont accepté de venir aider à l'organisation et au service du café de bienvenue ainsi qu'à celui du vin d'honneur.

Monsieur Pierre Cordier, député, prend à son tour la parole et remercie le président sortant, Bernard Caillet, pour son action et son engagement pour la cause du monde combattant et félicite le président, Lucien Perez, pour son élection et lui souhaite toute la réussite dans ses nouvelles fonctions.

Il remercie toutes les sections locales qui participent aux manifestations patriotiques et les jeunes de Prix-lès-Mézières pour leur aide. Il indique qu'il se bat pour le maintien des valeurs nationales et qu'il défend les droits du monde combattant.

Avant de clôturer la session, le président départemental sortant, Bernard Caillet, procède, au nom de la Secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et de la mémoire, à la remise de l'insigne d'honneur à huit porte-drapeaux de la section de Chemery-Sur-Bar. Messieurs Fernand Waline, James Blavier, Sylvain Tinant, et Régis Tisserand reçoivent l'insigne de 10 ans. Messieurs Hervé Boulanger et Etienne Emon, l'insigne de 5 ans. Et Messieurs Dominique Lorin et Francis Henriet l'insigne de 3 ans.

A l'issue de cette remise d'insigne d'honneur, tous les participants ont été invités à se rendre au monument aux morts de la commune, précédés par la fanfare « L'Aiglemontaise » du village d'Aiglemont, pour un dépôt de gerbe.

Puis le cortège s'est dirigé, toujours accompagné de la fanfare « L'Aiglemontaise », vers la salle polyvalente de Prix-lès-Mézières, pour un vin d'honneur.

La cérémonie s'est achevée par un délicieux repas convivial préparé par « Le Sucrier – Le sel aussi – » artisan pâtissier traiteur de Prix-lès-Mézières.

Pierre Cordier député, Bruno Dedion maire de Prix-lès-Mézières, Bernard Caillet président sortant et Gérard Gambier président de la section de Prix-lès-Mézières.

## 📍 Ile-et-Vilaine – La Chapelle du Lou du Lac



*Les 106 ans de Joseph*

Notre ancien, 106 ans, Joseph DEMAY nous a quittés !!!

**Joseph DEMAY**, né le 25 octobre 1917 à Médréac était une homme attachant et prolixe.

A 105 ans, ne disait-il pas= « je gère ma chambre, les filles de la maison de retraite ont du travail car il y a beaucoup de vieux ici ».

C'est vrai qu'il est entré volontairement, à la maison de retraite, « les grands jardins » à MONTAUBAN de BRETAGNE à 103 ans ; auparavant il vivait seul en campagne à LE LOU du LAC, avec le soutien de sa famille et des voisins.

Optimiste, réaliste et plein d'humour, il aurait aimé être gendarme, mais ses parents, comme tous les parents à l'époque, en avaient décidé autrement, son petit-fils est actuellement gendarme.

Au service des autres, toujours disponible, il a beaucoup œuvré pour sa commune où il a été élu pendant de nombreuses années mais aussi Président du club des anciens, présidence assurée aujourd'hui par son fils....Membre actif de notre association ACPG-CATM, il a été plus de trente années porte-drapeau, service assuré par son fils actuellement.

# DANS LES DÉPARTEMENTS

Si son père était sur le front lors de sa naissance, il a participé, alors âgé de 21 ans, à la seconde guerre mondiale. Lors d'un combat le 20 mai 1940, son camarade est tué à ses côtés et il est fait prisonnier. Après un séjour au stalag XVIII A et un long déplacement dans des wagons à bestiaux, sans boire ni manger, il se retrouve en Autriche, dans une ferme.

Soutien de famille il est libéré en 1943, mais il doit se présenter à la kommandantur de RENNES chaque mois.

Malgré les souffrances, tant physiques que morales, il n'avait pas d'amertume et répétait : « *Les allemands sont des gens comme nous* » - belle leçon de tolérance !!

**Merci pour tout Joseph !!!!!!!**

## 📍 Paris – Des élèves de Sens (89) au ravivage de la Flamme

Samedi 6 avril 2024, à l'initiative de Pascale Larché, adjointe au maire de Sens en charge de l'éducation, la famille et la petite enfance et de Carine Bentolila, directrice de l'événementiel, de la citoyenneté et de la Mémoire, des élèves de Sens, dont les cadets de la Gendarmerie, les ambassadeurs citoyens, des CM2 et la classe des métiers sur la sécurité, ont participé au ravivage de la Flamme de la Nation sur la tombe du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe à Paris.



Une délégation d'anciens-combattants/porte-drapeaux (Christian Cerveau, Jean-François Bégué et Sylvain Lemaire) accompagnait Patrice Mournetas, Président départemental des ACPG-CATM-OPEX de l'Yonne et Président du Comité d'Entente des associations AC du sénonais.

## 📍 Yonne – Sens



La section cantonale ACPG-CATM-OPEX-OPINT de Sens s'est réunie en assemblée générale statutaire le lundi 11 mars 2024 dans la salle municipale de La Poterne. Sur la photo (de g à d) les membres du bureau : Christian Cerveau, Trésorier, Omer Lambert, Président délégué du secteur de Paron (89), Patrice Mournetas, Président cantonal (et départemental), Pascaline Gnemmi, secrétaire adjointe et Jean-Pierre Restelli, Secrétaire. En cette journée de commémoration pour les victimes du terrorisme, vers 11 heures l'assistance s'est déplacée au monument aux morts de la ville pour assister à la cérémonie officielle où le Président a déposé une gerbe de fleurs.

## 📍 Aube – Brienne-le-Château Notre doyenne départementale



Le 18 mars 2024, nous avons organisé une petite réception pour les 106 ans en l'honneur de Madame Simone BRISSON, doyenne de notre Association Départementale de Combattants Prisonniers de Guerre Combattant d'Algérie Tunisie Maroc de l'AUBE, de la Section de BRIENNE LE CHÂTEAU, le Président Gaston GIRARDOT, Serge AUFFREDOU, Président départemental.

Elle nous a accueillis dans sa maison, en présence de son fils Pierre BRISSON, de sa petite-fille Marie-Pierre DEMARSON pour lui souhaite un joyeux anniversaire.

Une longévité qui en fait la doyenne des veuves d'anciens combattants de notre département.

Elle profite de ses journées qui sont rythmées, en s'occupant de ses fleurs, par les visites de ses amis, la famille. Elle aime suivre l'actualité dans la presse locale, à la télévision.

Nous lui avons offert une coupe florale, et nous avons pris le verre de l'amitié.

**Bon anniversaire Simone.**

# PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Décret n° 2024-261 du 25 mars 2024 fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026**

*A titre civil :*

| Grand'croix | Grand officier | Commandeur | Officier | Chevalier |
|-------------|----------------|------------|----------|-----------|
| 3           | 7              | 35         | 150      | 1156      |

*A titre militaire :*

| Grand'croix | Grand officier | Commandeur | Officier | Chevalier |
|-------------|----------------|------------|----------|-----------|
| 3           | 5              | 36         | 196      | 875       |

Le contingent militaire ci-dessus doit être consacré, au minimum à 75 %, au personnel appartenant à l'armée active.

Les contingents annuels dont dispose le ministre des Armées pour les personnels militaires sont exceptionnellement majorés de 100 croix de chevalier destinées à des anciens combattants justifiant, pour les anciens des T.O.E. ou d'A.F.N., de la Médaille militaire et de deux blessures de guerre ou citations.

A l'occasion du 80ème anniversaire des débarquements, en 2024, et de la fin de la Seconde Guerre mondiale, en 2025, les contingents exceptionnels suivants sont institués pour récompenser des anciens combattants particulièrement valeureux :

- 300 croix de chevalier en 2024 ;
- 300 croix de chevalier en 2025.

A l'occasion du 70e anniversaire de la bataille de Diên Biên Phu, un contingent exceptionnel de 20 croix de chevalier est institué en 2024 pour récompenser des anciens combattants particulièrement valeureux.

A l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, une promotion spéciale est instituée pour récompenser les sportifs médaillés.

A l'occasion de la fin du chantier de restauration et de la réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris, une promotion spéciale de 33 croix est instituée en 2024, couplée à 67 croix de l'ordre national du Mérite ainsi qu'à des promotions dans les ordres ministériels des Arts et des Lettres et des Palmes académiques.

**Décret n° 2024-262 du 25 mars 2024 fixant les contingents de Médailles militaires pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026**

- 2 035 pour le personnel appartenant à l'armée active ;
- 740 pour le personnel n'appartenant pas à l'armée active, dont un minimum de 20 % consacré à la réserve opérationnelle.

**Décret n° 2024-263 du 25 mars 2024 fixant les contingents de croix de l'ordre national du Mérite pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026**

*A titre civil :*

| Grand officier | Commandeur | Grand'croix | Officier | Chevalier |
|----------------|------------|-------------|----------|-----------|
| 7              | 95         | 3           | 485      | 2290      |

*A titre militaire :*

| Grand'croix | Grand officier | Commandeur | Officier | Chevalier |
|-------------|----------------|------------|----------|-----------|
| 2           | 5              | 60         | 335      | 1263      |

Le contingent militaire ci-dessus doit être consacré, au minimum à 65 %, au personnel appartenant à l'armée active.

A l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, une promotion spéciale est instituée pour récompenser les sportifs médaillés.

A l'occasion de la fin du chantier de restauration et de la réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris, une promotion spéciale de 67 croix est instituée en 2024, couplée à 33 croix de l'ordre national de la Légion d'honneur ainsi qu'à des promotions dans les ordres ministériels des Arts et des Lettres et des Palmes académiques.

**Décret n° 2024-264 du 25 mars 2024 fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur et de Médailles militaires destinées aux étrangers pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026**

| Grand'croix | Grand officier | Commandeur | Officier | Chevalier |
|-------------|----------------|------------|----------|-----------|
| 2           | 3              | 25         | 75       | 180       |

**Médailles militaires : 28**

**Décret n° 2024-265 du 25 mars 2024 fixant les contingents de croix de l'ordre national du Mérite destinées aux étrangers pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026**

| Grand'croix | Grand officier | Commandeur | Officier | Chevalier |
|-------------|----------------|------------|----------|-----------|
| 2           | 3              | 35         | 80       | 180       |

# L'ENGAGEMENT

**NDLR : en juillet dernier, Pierre Bellet nous quittait. Peu de temps avant, il nous confiait ce texte qu'il aurait voulu voir paraître dans le PG-CATM auquel il tenait tant.**

## Pourquoi évoquer l'engagement ?

L'engagement est le fondement même. de toute société, de toute association et c'est cet engagement qui anime la vie et la continuité de l'action, et ce quel que soit le domaine.

S'engager, c'est " se mettre en gage ", il s'agit donc d'une notion extrêmement profonde qui nous impose d'être logiques avec nous-mêmes et de nous impliquer corps et âme dans nos choix de vie.

La première des qualités du responsable, c'est d'accepter de servir et non de se servir. Si nous refusons de quitter ce à quoi nous sommes attachés, d'en faire notre deuil, nous n'irons jamais nulle part. Rien ne peut changer si MOI je ne change pas les choses, si je ne mets pas moi-même en question. On évolue en poussant ses propres frontières. Là est la liberté, car la liberté c'est connaître les limites, c'est connaître ses limites.

## Dans le travail en association, on s'engage à quoi ?

- A rendre l'association efficace : communiquer, partager, intégrer, participer aux différents travaux, faire vivre l'équipe.
- A rendre les responsables performants : jouer le jeu du groupe, alimenter l'égrégore, créer la cohésion, permettre aux camarades de faire leur travail dans les conditions optimales.

Si vous ne voulez pas vous engager à cela, c'est que vous espérez que quelqu'un va le faire pour vous. Mais alors se posent des questions graves : Qui dirige votre vie ? Qui choisit pour vous ? A qui demandez-vous potentiellement de vous manipuler ? De quelle locomotive voulez-vous être les passifs wagons ?

Le choix est lié avec la liberté, et c'est la liberté qui fait le choix. La liberté est votre engagement, l'engagement est votre liberté, même si cela n'est pas confortable. Ne pas être engagé à cent pour cent, c'est n'être là pour rien, c'est n'être là pour personne, c'est donc ne pas être là pour vous-mêmes.

Ne pas s'engager, ne pas participer activement à la vie du groupe, c'est rester dans le doute. Douter, il est vrai, permet :

- De ne pas choisir
- De rester spectateur
- De critiquer (au sens péjoratif)

Non-engagement, non-participation, sont souvent liés à la peur de l'échec, à la peur du ridicule, à la peur de perdre sa pseudo-liberté. Mais à ce moment c'est la vie qui prend les décisions pour vous.

Etre acteur signifie au contraire d'accepter de s'enlever la possibilité de critiquer négativement, c'est décider de faire partie de la solution au lieu de faire partie du problème.

Il n'y a cependant pas de possibilité de faire des expériences sans la possibilité de ne pas réussir. C'est la magie du " je veux ", la responsabilité, la réponse à la question : "est-ce que je suis important ?" C'est le courage de prendre des risques, risquer de ne pas réussir pour avoir la possibilité de réussir.

Choisir pour sa vie avant que ça se passe, et permettre aux autres d'être responsables. Vous avez cette folie de croire que vous " ne faites pas la différence ". Si vous n'êtes pas là au moment où c'est important pour l'autre, vous lui volez ce moment. Chacun de nous est essentiel à l'autre, qui a besoin de notre travail, qui a besoin de notre présence active. On n'a des choses et des êtres que l'importance qu'on leur donne.

Mais si l'engagement apparaît comme le fait de s'inscrire dans une démarche collective et de ne pas en satisfaire les règles. Il faut comprendre que ce n'est pas un geste anodin, un élan de générosité momentanée, une identification aux autres, il peut comporter un risque, celui d'être touché par la maladie au contact des autres, et surtout, consciemment ou inconsciemment de disparaître dans un geste sacré que craignent trop souvent les sauveteurs, les pompiers soldats du feu et surtout les soldats qui savent que cet engagement peut se solder par le sacrifice de leur vie, par le DON DE SOI, ce don pour nous, pour qui le Devoir de Mémoire ne réside que dans une courte cérémonie au cours de laquelle on dépose une gerbe, où l'on observe une minute de silence certain en continuant de parler ou de fumer, ou encore le chapeau sur la tête et enfin en entonnant comme au stade de France « la Marseillaise » dont on connaît par cœur les paroles, la musique et que l'on chante sans même en connaître le sens sacré.

Pardonnez-moi ma passion, mais ce point concernant l'engagement est tellement fondamental dans notre vie associative qu'il m'a semblé indispensable de susciter une réflexion à son sujet.

Pierre Bellet (†)



Colonel Bourgoïn Compagnon de la Libération,  
décret du 8 juillet 1943 © Ordre de la Libération

# LE MAQUIS DE SAINT MARCEL, UN HAUT LIEU DE LA RESISTANCE BRETONNE ET DE L'OPERATION OVERLORD

**Le maquis de Saint Marcel (Morbihan) est au programme du président dans le cadre des commémorations de l'année 1944 pilotées par le GIP « Mission libération » : Une aventure méconnue qui a été racontée dans le film, le plus vu après-guerre, « Le Bataillon du ciel » dont le scénario a été écrit par Joseph Kessel. 500 parachutistes dits SAS (Special Air Service) avaient été largués à la veille du jour J et ralliés à eux 4 000 résistants bretons, avec une figure oubliée, le colonel Bourgoïn. Emmanuel Macron sera le deuxième chef de l'Etat après le général de Gaulle en 1947, à venir leur rendre hommage**

Dans le cadre de l'opération Overlord, 500 hommes du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs parachutistes (RCP) de la France Libre, baptisés les SAS en raison de leur appartenance à la brigade britannique du Special Air Service, du colonel Bourgoïn, dit « le Manchot », ainsi que 18 équipes de sabotage des voies ferrées (opération Cooney parties), avaient reçu pour objectif de fixer les Allemands en Bretagne, afin d'empêcher ou de retarder l'envoi de renforts vers le front de Normandie. À cet effet, ils devaient, par des missions dispersées, saboter voies ferrées, lignes téléphoniques et télégraphiques et créer deux bases de repli avec l'aide de la Résistance, Samwest dans les Côtes-du-Nord et Dingson dans le Morbihan à Saint-Marcel, non loin de Vannes, destinées à équiper et entraîner les résistants morbihannais. 3 000 à 4 000 résistants ont ainsi été armés pour prendre part aux opérations de libération de la Bretagne

## *Un terrain discret dénommé « La baleine »*

Le maquis de Saint-Marcel, dit aussi maquis de la Nouette, avait été créé en février 1943 par Émile Guimard, de Lizio et Antoine Rolland, de Sérent, pour recevoir des parachutages d'armes. Ce terrain discret, dénommé « baleine » derrière la ferme de la Nouette, avait été trouvé à la demande de la mission Cockle composée de deux agents secrets de la France Libre, en 1942 pour armer les premiers réseaux de Résistance du Morbihan, grâce à de nombreux parachutages jusqu'en mai 1943, suspendus, après quelques ratés, pour ne pas attirer l'attention de l'occupant. Cependant, fin 1943, ce terrain a été choisi par le chef départemental de l'Armée Secrète pour la réception d'armes et des renforts qui devaient être parachutés au moment du futur débarquement. Un petit groupe de résistants s'est constitué autour du camp. Et dès le mois de mai 1944, les premières opérations de sabotage des voies ferrées de la région ont commencé avec le Plan Vert mis en place pour la destruction de toutes les voies ferrées de la région et le Plan Violet destiné à la destruction des lignes téléphoniques. Puis le 5 juin, a suivi l'ordre de l'exécution du Plan Rouge (déclenchement des opérations de Guérilla). Toutes ces opérations étaient destinées à faciliter le débarquement imminent en désorganisant les communications de l'ennemi.

Dans le cadre de l'opération Overlord, 18 SAS des FFI ont été parachutés le soir du 5 juin (22 h 30, heure locale) près de Plumelec et de Géhenno (Morbihan), à 15 km de Saint-Marcel dans le cadre de l'opération Dingson pour bloquer les transports des forces d'occupation stationnées en

Bretagne vers la Normandie, infiltrer l'intérieur de la Bretagne et constituer des bases destinées à recevoir des unités parachutées ou aéroportées. La mission des SAS va permettre, par parachutage, l'armement des résistants Bretons FFI et FTP. Jusqu'au 18 juin, 160 parachutistes du 4<sup>th</sup> SAS vont les rejoindre, dont le commandant du régiment Pierre Louis Bourgoïn qui, à la suite des messages radio du lieutenant Marienne, avait été impressionné par les possibilités d'organisation qui s'annonçaient.

## *Le plus important parachutage d'armes dans la France occupée*

À sa demande, le colonel Morice a invité les bataillons FFI à rallier, par petits détachements, La Nouette et le camp de Saint-Marcel pour y recevoir des armes. Chaque nuit, 150 à 200 containers d'armes et de munitions (soit 45 tonnes) ont été largués et jusqu'à 700 containers le 13 juin, récupérés par les paysans et FFI du maquis, transportés dans des charrettes et cachés. Plusieurs bataillons FFI viennent chercher leur armement dans le camp pendant une dizaine de jours. Ce fut le plus important parachutage de France occupée, et même, avec l'atterrissage de quatre Jeeps SAS la nuit du 17 juin, une première mondiale en opération.

Mais, les Allemands lancent 6 régiments des « Unités de l'Est » à la recherche de ceux qu'ils appellent des « terroristes », car un tel trafic a fini par attirer leur attention, décidés de détruire les nombreux maquis bretons. Le 18 Juin, la découverte du maquis par les troupes allemandes ont entraîné de rudes combats. L'alerte était donnée et le maquis qui s'étendait sur plus de 800 hectares, défendu par environ 2 500 hommes, a dû durant la journée entière essuyer trois attaques successives de troupes toujours plus nombreuses et aguerries. Seul un bombardement aérien, demandé par le commandant Bourgoïn à Londres par radio, a apporté un peu de répit, contenant l'avance de l'ennemi. Les Occupants, surpris par l'efficacité des maquisards et de leurs alliés, ont accusé de lourdes pertes, tandis que les troupes morbihannaises s'étaient dispersées, ce qui a amené les Alliés à renoncer au système des grandes bases d'armement. Pour autant, la bataille a connu un énorme retentissement en Bretagne, car pour la première fois, l'armée allemande était tenue en échec, et elle montrait en zone nord, que la Résistance, armée et encadrée par des professionnels, pouvait tenir les Allemands en échec dans une bataille rangée.

## *De rudes représailles*

Mais les représailles allemandes furent terribles : Saint-Marcel et les fermes voisines furent brûlées, des civils torturés et fusillés. Puis ils lancèrent une impitoyable chasse à l'homme à l'encontre des résistants et des parachutistes. Le 24 juin 1944, huit jeunes hommes ont été fusillés à Pluherlin, 27 hommes ont subi le même sort à Lanvénehen.

Lors des combats pour la libération de la Bretagne, du 6 juin à août 1944, 77 parachutistes furent tués et 195 furent blessés, soit plus de la moitié de l'effectif du 4<sup>e</sup> bataillon SAS français (450 hommes parachutés). Des volontaires FFI bretons

recomposèrent l'effectif du bataillon lorsque celui-ci fut engagé sur la Loire (secteur Orléans – Nevers) lors de l'opération Spencer en septembre 1944. Il faudra attendre le mois d'août, et la percée américaine à Avranches vers l'est et le sud, pour que toute la Bretagne passe sous le contrôle des maquisards. Alors près de 80 000 hommes ont combattu aux côtés des Américains et ont libéré la côte sud de la Bretagne jusqu'à Quiberon et Crozon, fin août. Les Allemands ont dû se retrancher dans les ports de Brest, Lorient et Saint-Nazaire.

Au même titre que les Glières, le Vercors ou le Mont-Mouchet, le maquis de Saint-Marcel constitué près de Malestroit dans le Morbihan, au cœur des Landes de Lanvaux, est ainsi l'un des grands maquis mobilisateurs entrés dans l'histoire de la France à la Libération. Il n'a pourtant duré qu'une dizaine de jours, mais il a été le principal maquis de Bretagne, région où des dizaines de groupes de maquisards se sont développés en juin et juillet 1944. Saint-Marcel a été reconnue, après-guerre, « commune martyre » et a reçu la Croix de guerre avec palmes, décernée par le Général de Gaulle. Depuis 1984, Saint-Marcel est le siège du musée de la Résistance bretonne, un important lieu de mémoire et d'histoire à vocation pédagogique.

Paul Philippart



Le Mémorial en l'honneur des Résistants du Maquis de Saint-Marcel

© Moreau Henri

## JEANNE BOHEC, LA PLASTIQUEUSE À BICYCLETTE

**Il y a quatre-vingts ans, dans la nuit du 29 février au 1er mars 1944, Jeanne Bohec agent du BCRA était parachutée en France dans la campagne d'Assé-Le-Boisne, à 15 km au sud d'Alençon pour rejoindre la Résistance intérieure en Bretagne avec pour mission : former les maquisards à l'art du sabotage, en sillonnant sa région natale à vélo au mépris du danger, guidée par sa foi profonde en la liberté à reconquérir. Des faits, qu'elle a rappelé dans ses mémoires qu'elle publiera en 1975 sous le titre « La Plastiqueuse à bicyclette ».**

Cette petite femme de 1,49 m qui venait de célébrer ses 25 ans, avait rejoint dès le 1er juin 1940 Londres, sans avoir entendu parler de ce Général qui avait osé dire non à la capitulation et voulait reprendre la lutte au côté de l'Angleterre. Elle avait intégré le Corps féminin des Volontaires Françaises, où elle fut employée comme secrétaire, puis elle a mis à profit son expérience professionnelle comme chimiste en intégrant un laboratoire d'explosifs en 1942. En 1943, grâce à Henri Fresnay, elle intégrait le BCRA (Bureau Central de Renseignement et d'Action) qui a été, durant les années 1940 à 1944 à Londres, le service principalement chargé d'assurer la liaison entre la Résistance métropolitaine, d'une part, la France libre et les Alliés, de l'autre. L'une de ses missions, était d'assurer la liaison avec les habitants des territoires occupés décidés à entreprendre des actions subversives contre l'ennemi. Elle y a suivi la formation d'instructeur saboteur.

Elle voulait combattre en France et a obtenu, difficilement, d'y être parachutée, sous le nom de « Rateau ». « Elle était si petite qu'on ne lui trouva pas de vêtements réglementaires à sa taille. Elle fut parachutée avec son manteau de ville et ses chaussures ! » raconte Isabelle Le Boulanger historienne qui a écrit « Bretonnes et résistantes » et « Femmes d'Exception en Bretagne » (Ed. Coop Breizh) en 2018 et 2020, en ajoutant : « Rien ne la prédestinait à endosser de telles responsabilités, si ce n'est la volonté farouche qui la caractérisait, sa ténacité, son

courage et son culot » écrit-elle. Elle est réceptionnée par Jean François Clouet des Pesruches chef des opérations aériennes de la région ouest qui avait reçu ce message de Londres : « Le boa en s'enroulant vous apportera un petit ».

### *Une inoffensive bicyclette*

Elle récupère une bicyclette chez ses parents à Rennes et sillonne la campagne bretonne pour instruire des groupes de saboteurs dans des fermes isolées en prenant le pseudonyme de « Micheline ». Elle suscite d'autant moins la méfiance de l'Occupant qu'elle circule au guidon d'une inoffensive bicyclette. Elle initie bon nombre de résistants à la fabrication et au maniement des explosifs, participe aux sabotages visant à entraver les communications allemandes, dans le cadre du « Plan Vert » pour ralentir l'envoi des troupes vers le front de Normandie, comme ce 7 mai 1944 lorsqu'elle fait sauter un rail de 11 m, à proximité de la gare du Roc Saint-André (Morbihan).

Sachant bien manier les armes, elle demande à prendre part aux combats du maquis de Saint Marcel, ce qui lui est refusé. À la fin de la guerre, après l'arrivée de nouveaux volontaires hommes dans la Résistance, elle est victime de misogynie et on ne lui confie plus de mission importante. Elle rejoint Quimper où elle contribue activement à la libération de la ville le 8 août. Douée pour les mathématiques, c'est vers elles qu'elle se tournera après la Seconde Guerre mondiale, devenant professeur, en même temps qu'élue du XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris « A une époque où l'équivalence entre les femmes et les hommes sert de thème à de nombreux discours ou fait l'objet de beaucoup de mesures, Jeanne Bohec apporte la preuve éclatante que les femmes sont fort capables d'atteindre un degré de courage, de détermination et d'efficacité accessible à peu d'hommes » écrivait à son propos le 10 avril 1975, Jacques Chaban Delmas.

PP



Jeanne Bohec (vers 1940)

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## Questions Réponses

**Question de Mme Caroline Colombier (Rassemblement National – Charente) concernant la Reconnaissance des opérations qui se sont déroulées dans le Tibesti.**

**Texte de la réponse publié au Journal officiel du 03/03/2024 – Page 1580.**

L'article L. 4123-4 du code de la défense a pour objet de garantir aux militaires qui participent à des opérations extérieures (OPEX), qualifiées comme telles par la publication d'un arrêté interministériel, le bénéfice de certaines dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) normalement réservées à des opérations du temps de guerre, notamment l'attribution de la qualité de combattant, qui se matérialise par la délivrance de la carte du combattant. La notion d'OPEX a été créée par la loi n° 55-1074 du 6 août 1955. Seuls sont susceptibles d'être qualifiés d'OPEX les engagements présentant des conditions d'intensité et d'exposition à une menace opérationnelle particulières. La qualification d'OPEX fait donc l'objet d'un examen au cas par cas et la décision est prise au vu de la nature des actions conduites sur le terrain. Les missions menées par les militaires engagés en République du Tchad avant 1969 n'ont pas été qualifiées d'OPEX car elles ne remplissaient pas les conditions d'intensité et de menace opérationnelle requises. En l'absence d'élément nouveau de nature à remettre en cause l'appréciation de la situation faite à l'époque et sans méconnaître les mérites des militaires qui ont pris part à cet engagement opérationnel, il n'est pas envisagé de modifier le statut juridique des opérations conduites dans le Tibesti du 25 août au 25 novembre 1968.

**Question de M. Yannick Monnet (Gauche démocrate et républicaine – NUPES – Allier) concernant l'extension de la demi-part fiscale pour les veuves d'anciens combattants.**

**Texte de la réponse publié au Journal officiel du 03/03/2024 – Page 1582.**

Plusieurs améliorations ont été apportées, ces dernières années, au dispositif de demi-part fiscale, prévu par l'article 195 du code général des impôts, au profit des titulaires de la carte du combattant ou d'une pension servie au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), ainsi que de leurs conjoints survivants. Ces mesures récentes constituent des avancées très favorables, justifiées par les conditions spécifiques dans laquelle les titulaires de la carte du combattant ont accompli leur service au cours de conflits, d'opérations et missions mentionnés par le CPMIVG. La carte du combattant et le titre de reconnaissance de la Nation (TRN) sont deux dispositifs de reconnaissance distincts qui répondent à des conditions d'ouverture différentes. Les critères exigés pour attribuer le TRN sont ainsi plus

souples que ceux requis pour l'attribution de la qualité de combattant, ce qui justifie que les droits attachés à ces deux situations ne soient pas identiques. Par conséquent, il n'est pas envisagé de modifier la législation en vigueur.

**Question de M. Patrick Hetzel (Les Républicains – Bas-Rhin) concernant la carte du combattant pour les anciens combattants d'Algérie.**

**Texte de la réponse publié au Journal officiel du 05/03/2024 – Page 1578.**

Les conditions d'attribution de la carte du combattant sont définies par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG). Ainsi pour chaque opération, guerre ou combats reconnus juridiquement par le CPMIVG, c'est-à-dire les opérations entre 1918 et 1939, les guerres d'Indochine et de Corée, la guerre d'Algérie ou les combats en Tunisie et au Maroc ainsi que les opérations extérieures, le code définit les périodes et les conditions permettant de bénéficier de la qualité de combattant et par voie de conséquence de la carte du combattant. Aussi, les conditions de l'attribution de la qualité de combattant pour les opérations effectuées en Algérie s'apprécient selon la période concernée. Pour la période ouverte du 1er janvier 1952 au 2 juillet 1962, les militaires qui ne remplissent pas les conditions de durée d'appartenance à une unité combattante ou qui n'ont pas connu un certain nombre d'actions de feu ou de combat mais qui cumulaient une certaine durée des services sur ce territoire ouvrent droit à la qualité de combattant. Cette durée minimale requise était de dix-huit mois en 1998 ; elle a été successivement abaissée pour atteindre quatre mois en 2004. Cette durée a été ramenée à cent douze jours par le décret n° 2023-1215 du 20 décembre 2023 relatif à la carte du combattant et modifiant la composition des conseils départementaux pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation. Pour les missions menées en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1er juillet 1964, le régime des opérations extérieures est applicable. En effet, ces missions ont été ajoutées à l'arrêté du 12 janvier 1994 fixant la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant, à compter du 1er janvier 2019. En conséquence, à l'instar des autres opérations extérieures (y compris l'Afghanistan par exemple), une durée d'au moins cent douze jours sur le territoire permet l'attribution de la qualité de combattant, à défaut d'avoir appartenu pendant trois mois à une unité combattante ou d'avoir pris part à un certain nombre d'actions de feu ou de combat. Dans les deux cas, les durées de présence sur place ou d'appartenance à une unité combattante ne peuvent être identiques, sauf à faire abstraction du niveau de risque inhérent à une telle unité.

Question de M. Sébastien Rome (La France insoumise – Nouvelle Union Populaire écologique et sociale – Hérault) concernant les Harkis – Indemnisation pour tous et toutes

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 12/03/2024 – Page 1833.

La liste des structures où ont été hébergés les Harkis et d'autres rapatriés de statut civil de droit local dans des conditions de vie particulièrement précaires et où ils ont été soumis à des privations et à des atteintes aux libertés individuelles qui ont été source d'exclusion, de souffrances et de traumatismes durables, figure en annexe à l'article 8 du décret n° 2022-394 du 18 mars 2022 instituant la commission indépendante de reconnaissance et réparation. En effet, le décret n° 2018-1320 du 28 décembre 2018 prévoyant un fonds de solidarité pour les enfants de Harkis, évoqué par l'honorable parlementaire, était un dispositif temporaire, dont la date de forclusion a été fixée au 31 décembre 2022. La loi n° 2022-229 du 23 février 2022 prévoit la possibilité pour la commission de proposer des évolutions de la liste ouvrant droit à réparation. L'ajout de nouveaux sites au décret n° 2022-394 nécessite toutefois de veiller à ne pas introduire de rupture d'égalité avec les autres citoyens français qui ont également vécu dans ces lieux, aux mêmes périodes. La commission a remis son rapport d'activité pour l'année 2022 à la Première ministre le 15 mai 2023, rapport dans lequel elle recommande notamment l'ajout de nouveaux sites à l'annexe à l'article 8 du décret n° 2022-394 du 18 mars 2022. Sur la base des propositions formulées par cette commission indépendante, le Gouvernement a intégré 45 nouvelles structures dont des cités urbaines, à la liste initiale des sites concernés. Parmi ces sites figurent, pour le département de l'Hérault : le champ de manoeuvre de l'ancien camp militaire, la cité Massaviols, la cité Portaly et les préfabriqués du Pont-Juvénal. La commission indépendante de reconnaissance et réparation poursuivra son travail de recherche et d'expertise pour que soit accompli le devoir de reconnaissance et de réparation envers les Harkis.

Fermeture estivale des bureaux de la FNCPG-CATM

Du 1<sup>er</sup> au 16 août inclus

La FNCPG-CATM ravivera la flamme de la Nation  
à Paris

le 3 septembre 2024

Question de M. Fabien Di Filippo (Les Républicains – Moselle) concernant le comptage et l'indemnisation des pupilles de la Nation et orphelins de guerre

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 05/03/2024 – Page 1579.

Le dispositif prévu pour les pupilles de la Nation et orphelins de guerre, mis en place à partir de 1916 et codifié dans le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), est fondé sur l'expression de la solidarité de la Nation à l'égard des enfants dont les parents sont morts pour la France, qu'ils soient morts en combattant pour elle ou victimes civiles des combats, des bombardements ou des exécutions d'otages. Cette solidarité est très concrète : l'adoption par la Nation oblige la puissance publique avec une prise en charge et un accompagnement pendant la minorité et les études. L'opération de dénombrement des pupilles de la Nation et orphelins de guerre menée par le service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) de Meurthe-et-Moselle a représenté un travail particulièrement long et minutieux qui ne peut être reproduit par tous les services de proximité de l'Office. L'ONaCVG n'est donc pas en mesure de dénombrer, à l'échelle nationale, l'ensemble des pupilles de la Nation majeurs et orphelins de guerre issus des conflits contemporains auxquels a participé la France et qui sont encore en vie. L'Office ne dispose en effet d'aucun outil pour déterminer le nombre de ses ressortissants qui ne le sollicitent pas dans le cadre d'une demande de prestation, d'indemnisation ou d'une demande au titre de l'action sociale. En 2022, l'ONaCVG a réalisé 7 790 interventions pour des pupilles mineurs. Une priorité est en effet donnée à l'accompagnement de ces pupilles dont le nombre a sensiblement augmenté depuis 2015, passant de 200 à plus de 1 000 pupilles de moins de 21 ans. Tous les orphelins de guerre et pupilles de la Nation demeurent néanmoins ressortissants de l'ONaCVG et peuvent bénéficier de l'assistance de cet établissement public, dispensée sous la forme d'aides ou de secours en cas de maladie, absence de ressources ou difficultés momentanées. En 2022, l'ONaCVG a agréé 1 686 dossiers de demande d'aide financière de pupilles majeurs. Au total, l'ONaCVG a consacré 5,3 millions d'euros au soutien des pupilles, quel que soit leur âge, soit environ 20% des 25 millions de son budget d'action sociale. Le Gouvernement entend continuer à inscrire son action dans la voie de la solidarité.

## BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

**Le PG CATM**

Je désire m'abonner au journal national **"LE PG-CATM"** moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** <sup>(1)</sup> par chèque à l'ordre du journal **"LE PG-CATM"**, 6, rue de l'Amiral Courbet, 75016 PARIS.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

# REOUVERTURE DU MUSEE NATIONAL DE LA MARINE



© P. Chovelon

**Figure de proue du vaisseau l'Éna**  
Paré d'une couronne de laurier et tenant la foudre de Jupiter, Napoléon est ici représenté de manière triomphante, à l'antique. Cette figure, réalisée sous la monarchie de juillet (1830-1848), montre une volonté de réconciliation nationale après des années de division et de ruptures politiques.



Artésien vu de bâbord

© Musée national de la Marine / A. Fux

**Après six années de rénovation, le musée national de la Marine a rouvert ses portes à Paris, nous permettant de naviguer à travers près de 400 ans d'histoire maritime grâce à la richesse des collections exposées, notamment les impressionnantes proues et poupes de navires, les scénographies très fortes comme « la vague » qui emporte l'adhésion du public. Le musée est un beau vaisseau à découvrir sans tarder.**

S'il a trouvé sa place au sein de l'enceinte du Palais de Chaillot, au Trocadéro, en 1943, le musée est né en 1748, lorsque l'inspecteur de la Marine Henri-Louis Duhamel du Monceau a fait don à Louis XV de sa collection de maquettes de vaisseaux et de machines d'arsenaux. Cette collection a été installée en 1752 au premier étage du Louvre près de la salle de l'Académie des sciences, dans la « salle Marine ». En 1919, celle-ci est rattachée au ministère de la Marine. Ce n'est que pendant la Seconde Guerre mondiale que le musée rejoint le Palais de Chaillot afin que ses collections puissent être mises à l'abri.

## LA VISITE DU MUSEE

Les maquettes en bois, en ivoire, et même en clous de girofle, sont des trésors de la construction navale. Dans la première pièce de la galerie, le public peut ainsi découvrir des modèles du XVIII<sup>e</sup> siècle, mesurant parfois plus de 5 mètres de haut, mais aussi des navires au service de la science, de l'archéologie à l'expérimentation, en passant par les jouets pour enfants. Prochain arrêt, les cartes, les boussoles, les compas de route, les lentilles de phare. Ces objets permettaient de se repérer en mer bien avant l'arrivée du GPS. Autour d'un grand cercle, le visiteur pourra observer ces différents outils de navigation anciens et modernes. En levant la tête, il apercevra une véritable lentille de Fresnel : statique, elle s'illuminera comme par magie et se mettra à tourner à l'identique de celle d'un phare grâce à une scénographie imaginée par des ingénieurs. Au fond de la galerie se dresse une immense sculpture de quatre mètres de haut : la figure de proue du l'Éna qui représente l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> et, en poursuivant le regard un petit peu plus loin, le tableau arrière de la Réale, célèbre galère royale du XVII<sup>e</sup> siècle. Le décor flotte au-dessus d'un oculus lumineux. Cette étape de la visite est ainsi consacrée à la sculpture navale. Pour accéder à la dernière escale, rendez-vous au sous-sol. Après avoir descendu une vingtaine de marches, le visiteur est encerclé par les Vues des

ports de France de Joseph Vernet au-dessus desquels est suspendue la Réale. Vue d'en bas, elle est encore plus majestueuse. La percée réalisée entre les deux étages crée une continuité entre les règnes de Louis XIV et Louis XV. La série de tableaux, réalisés par Vernet, est une commande passée par Louis XV, dont 13 appartiennent au musée et deux sont conservés au Louvre « pour montrer la puissance militaire et commerciale du royaume », explique Rémy Hoche.

## LES ENJEUX DES TRAVERSÉES

Des conteneurs, une vague animée, le poste équipage (chambrée) du dernier sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) Suffren. Trois traversées, trois enjeux maritimes identifiés et surtout trois temporalités (passé, présent, avenir). En déambulant dans cet espace du musée, le public pourra découvrir des maquettes de paquebots tels que le France – ou des navires plus modernes et novateurs. L'occasion de tester des dispositifs numériques comme des panneaux interactifs ou encore un casque de réalité virtuelle. Les outils de pêche artisanaux, l'énergie produite par la mer ou encore le commerce international entourent ce premier volet consacré à l'économie maritime.

Quelques mètres plus loin, le bruit des vagues attire l'attention. Une immense structure de dix mètres de haut est animée grâce à un jeu de lumière afin de recréer le mouvement de la houle. La mer peut faire peur, autrefois menaçante, elle est aujourd'hui menacée par la pollution. Un enjeu écologique qui préoccupe particulièrement les jeunes générations. Dans cette traversée dédiée aux tempêtes et aux naufrages, le public pourra observer des objets d'anciennes expéditions sous-marines avec la présentation du scaphandre des frères Carmagnolle, se familiariser avec les croyances et superstitions des marins mais aussi connaître les anges gardiens des plaisanciers et des marins qui œuvrent quotidiennement dans le sauvetage en mer.

Sources : Musée de la Marine / Cols Bleus, le magazine de la Marine Nationale

6 années de rénovation  
71,2 millions d'€ de budget  
8000 m<sup>2</sup> à réinventer  
46 entreprises impliquées  
Plus de 1000 œuvres exposées  
Et 35000 objets de collection



# LES MOTS CROISÉS

de François Creseveur

## PROBLÈME 264

### HORIZONTALEMENT

- 1 - Bien qu'étant à cheval n'a rien à voir avec le milieu équestre
- 2 - Expression courante rue de Lappe pour extorquer de l'oseille aux bourgeois - Fils de Noé
- 3 - Crainte éprouvée - Partage tout
- 4 - Pilastre - Au théâtre il est planté
- 5 - A toutes les chances de se faire expulser - Il crée par sa propre descendance
- 6 - Caractère grec - Compagnie pétrolière
- 7 - Troqua ses mules pour des sabots - Elles sont recommandées après des agapes
- 8 - Lits de rivières - A Lascaux peut être vu au retour
- 9 - Art de la rue illicite - Pas obligé d'être dans les vignes du seigneur pour en apercevoir - Fin d'infinif
- 10 - Lac (artificiel) des Pyrénées - Complique la tâche de la défense - Fin d'infinif.

### VERTICALEMENT

- A - De retour au bercail
- B - Variété d'essence - Préfixe de huit
- C - Cette ogive peut l'être - Faisait suer sous le burnous
- D - Sur route de Louviers - Il lui manque une négation pour faire partie d'un groupe musical
- E - François Villon fut l'un de ses chantres - La mémoire populaire dit qu'il faut gagner celui-ci à la sueur de son front
- F - Un homme libre (il y a longtemps) - Sert aussi à pendre sa culotte
- G - Il n'y a pas que la belle de Cadix qui a fait la renommée de cette cité - Conjonction
- H - Un régal du matin - Sont à l'honneur tous les ans à Lorient
- I - Le Nautilus était son moyen de locomotion préféré - Ce jour est dédié (en principe) au repos
- J - Vue déficiente ou peintre espagnole - Rendre de l'humidité.
- I - Il lui manque un «e» pour pouvoir composer - Grecque
- J - Brun roussâtre - Auteur d'une «histoire ecclésiastique»

|    | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 2  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 3  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 4  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 5  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 6  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 7  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 8  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 9  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 10 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |

### SOLUTION DU PROBLÈME 263

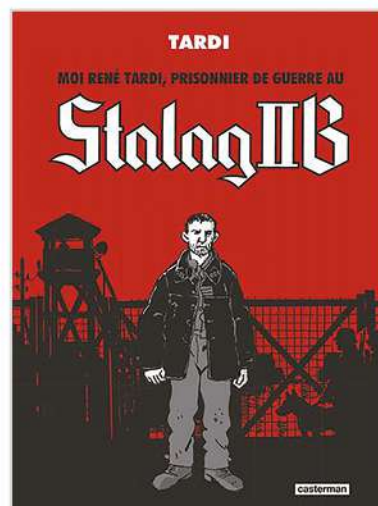
#### HORIZONTALEMENT

- 1) BARATTES
- 2) AVISER - ISA
- 3) REG - NID - AI
- 4) ABUSANT
- 5) TA - ASO - OIE
- 6) IRAS - CDI
- 7) NI - EU - ERES
- 8) STERES - TE
- 9) FEU - UR - CAB
- 10) DESICA

#### VERTICALEMENT

- A) BARATIN - FI
- B) AVE - ARISE
- C) RIGA - TUD
- D) AS - BASEE
- E) TENUS - URUS
- F) TRISOC - ERI
- G) DA - DES
- H) SI - NOIR - CA
- I) SATI - ETA
- J) BAI - EUSEBE

## NOTE de LECTURE



### Moi René Tardi, prisonnier de guerre au Stalag IIB

Moi, René Tardi, prisonnier de guerre au Stalag IIB est à l'origine une trilogie mûrie de longue date : transposer en bande dessinée les carnets de son père, chronique de sa jeunesse et de ses années de captivité. Après avoir énormément travaillé sur la Grande Guerre, c'est la première fois que Tardi se penche d'aussi près sur la Seconde Guerre mondiale. En mettant en images l'histoire de son père militaire, prisonnier de guerre en Pologne pendant 5 ans, Tardi explore rien moins que les racines et les ressorts de sa propre vie. Ce «roman familial» prend des accents d'autant plus intimes que jamais Tardi ne s'était autant livré dans l'un de ses livres, se mettant lui-même en scène aux côtés de son père.

Date de parution / 26/01/2022

Editeur : Casterman

Collection ; Bd ado-adultes

Nombre de pages : 480

Prix : 37 €

## Le PG CATM

73<sup>e</sup> année - Nouvelle série  
Pages spéciales départementales incluses  
MAI 2024 - N° 1057  
Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants  
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.  
Reconnue d'utilité publique sous le titre  
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»  
par décret du 1<sup>er</sup> avril 1948.  
Directeur de la publication : H. CHAZEAU  
Rédactrice en chef : P. CHOVELON  
Comité de Rédaction : P. CHOVELON - P. PHILIPPART - C. CHAZEAU  
6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS.  
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20  
Email : [secretariat.general@fncpg-catm.org](mailto:secretariat.general@fncpg-catm.org) - Internet : [www.fncpg-catm.org](http://www.fncpg-catm.org)  
Abonnements :  
Un an (11 Numéros) : 20 €  
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08  
Les imprimeries SODIMPAL-LECERF  
111 Rue du Général de Gaulle  
76520 Franqueville-Saint-Pierre

Mistral Média  
22 rue La Fayette  
75009 PARIS  
Tél : 01 40 02 99 00



# DONS & LEGS

## FNCPG-CATM



**DONNER** ou **LEGUER** par testament  
à la FNCPG-CATM

C'est **PERMETTRE** à Votre Fédération  
de **PÉRENNISER** son action sociale  
auprès des Anciens Combattants  
Veuves dans la détresse  
et dans ses actions humanitaires

### *« Un choix qui vous appartient »*

- Vous souhaitez faire pérenniser les valeurs du Monde combattant.
- Continuer à aider ceux qui sont dans le besoin et la souffrance.
- Vous avez des héritiers directs mais vous voulez poursuivre un engagement solidaire.
- Vous n'avez pas d'héritiers directs, mais vous ne voulez pas que les biens acquis tout au long de votre vie reviennent à l'Etat.

#### COMMENT PROCÉDER

- Avec effet immédiat par don en numéraire ou en nature.
- La reconnaissance de l'utilité publique de notre association permet au donateur de bénéficier de réductions fiscales (66 % de votre don).
- Avec effet à votre décès par un legs.

*« Votre succession relève d'une longue réflexion,  
qu'il vous faut aborder avec sérénité. »*

Une fois votre décision prise, **vous devrez alors rédiger votre testament en conséquence** et choisir de transmettre la totalité de vos biens ou seulement une partie.

Il existe essentiellement deux formes de testament

#### > Le testament olographe

C'est la formule la plus utilisée. Il s'agit d'un testament entièrement rédigé de votre main, sur papier libre. Pour être valable, il doit être impérativement daté et signé.

#### > Le testament authentique

Vous dictez votre testament, soit à votre notaire en présence de deux témoins qui ne doivent avoir aucun lien de parenté ni avec vous ni entre eux, soit avec deux notaires et sans témoin.

La Fédération Nationale des Combattants  
Prisonniers de Guerre  
et Combattants d'Algérie Tunisie Maroc  
reconnue d'utilité publique  
depuis le 1<sup>er</sup> avril 1948  
est habilitée à recevoir toute succession  
en exonération totale des droits de succession.

Si vous choisissez de léguer tout ou partie de votre patrimoine ou une somme d'argent, des titres, des bijoux, des œuvres d'art, des immeubles et tout autre bien qui vous appartient, votre notaire pourra vous apporter les meilleurs conseils et vous accompagner dans vos démarches testamentaires.

Après vérification de recevabilité, votre legs pourra revenir à votre Fédération, ou à votre association en fonction de votre choix, mais dans tous les cas, doit transiter par la Fédération Nationale qui est reconnue d'utilité publique.

**FEDERATION NATIONALE  
DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE  
ET COMBATTANTS D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC**  
6, rue de l'Amiral Courbet - 75016 PARIS  
Tél. 01 53 64 20 00 - Fax 01 53 64 20 20  
Courriel : [secretariat.general@fncpg-catm.org](mailto:secretariat.general@fncpg-catm.org)  
Internet : [www.fncpg-catm.org](http://www.fncpg-catm.org)

**Reconnue d'utilité par décret  
en date du 1er avril 1948.**